

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 novembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Madame GABRIEL Mélanie ; Madame GUINAND Alexandra ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame VICHERAT Valérie
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Madame LAVARENNE Monique donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude
Monsieur de COURCEL Dominique donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame LECLERC Sylvie

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2023-107 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - CONTRAT AVEC L'ECO-ORGANISME ALCOME DONT LA MISSION EST DE REDUIRE LA PRESENCE DES MEGOTS DANS L'ESPACE PUBLIC

Le Maire explique qu'ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 pour charge de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du Code de l'Environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

Il indique que :

- La mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans les espaces publics.
- ALCOME a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de :
 - 20% de réduction d'ici 2024,
 - 35% de réduction d'ici 2026,
 - 40% de réduction d'ici 2027.
- Les actions en perspective pour ALCOME sont de :
 - Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
 - Améliorer : mise à disposition de cendriers,
 - Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent,
 - Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.
- Dans ce cadre, ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des espaces publics sur la base d'un contrat type unique, en annexes, qui prévoit :
 - L'état des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des espaces publics,
 - L'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets.
- ALCOME apportera un soutien financier aux communes ainsi que des kits de sensibilisation, conformément au contrat.

La commune de BRIARE disposant de la responsabilité de nettoyage des espaces publics,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020,
Vu les articles L. 641-10 et L. 541-10-1 19° du Code de l'Environnement,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la signature du contrat-type entre la Ville de BRIARE et ALCOME pour la durée de l'agrément,
- **AUTORISE** le Maire de Briare à signer le contrat-type ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Le 27 novembre 2023

La secrétaire de séance



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET